La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX

2 place du Général de Gaulle

BP35

76560 DOUDEVILLE

Téléphone : 0235950725

Contact : contact@plateaudecaux.fr

Objet du marché

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS PLASTIQUES POUR LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES ORDURES MENAGERES EN PORTE-A-PORTE

REGLEMENT DE CONSUTATION

Date limite de remise des offres :

Mercredi 16 décembre 2026 à 12h

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC

NOM ET ADRESSE DE l'ACHETEUR PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX

2 place du Général de Gaulle

BP35

76560 DOUDEVILLE

Téléphone : 0235950725

Contact : contact@plateaudecaux.fr

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS ET DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré à l'adresse suivante :

https://marchespublics.adm76.com/

Le candidat doit poser ses questions via de la plate-forme de dématérialisation https://marchespublics.adm76.com/ selon les modalités décrites dans le présent règlement de consultation. La Communauté de Communes transmet ensuite les réponses à l'ensemble des candidats qui ont ainsi les mêmes éléments en leur possession afin de constituer leur offre.

ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Objet du marché

La Communauté de Communes Plateau de Caux souhaite acquérir des sacs pour la collecte sélective des emballages ménagers et des ordures ménagères en porte-à-porte. Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes à la réglementation, aux normes en vigueur (françaises homologuées ou équivalentes) et aux caractéristiques décrites dans le cahier des charges.

2.2 Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

2.3 Nomenclature communautaire

Mots descripteurs : collective sélective, sacs

Code CPV principal : 19640000

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Durée du marché – délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

3.2 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas imposer aucune forme de groupement à l'attributaire.

3.3 Lots

Le présent marché n'est pas alloti car il s'agit de la fourniture d'un seul type de produit.

3.4 Variantes

Non autorisées.

3.5 Mode de règlement du marché

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

4.1 Modalités de financement et de paiement

La Communauté de Communes Plateau de Caux assure sur son budget le financement des dépenses résultant du marché.

Les prestations du marché sont réglées aux prix figurant à l'acte d'engagement ou dans le DQE-BPU.

4.2 Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement (RC)
- L'acte d'engagement
- Le CCAP
- Le CCTP
- Le DQE
- Le BPU

4.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours (date d'envoi par la collectivité) avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir porter aucune réclamation à ce sujet.

4.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date de réception des offres.

4.5 Procédure dématérialisée

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est exigée conformément aux articles R.2132-7 et suivants du code de la commande publique et à l'article 7 du présent règlement de consultation.

4.6 Renseignements complémentaires

Les candidats ont la possibilité de poser des questions d'ordre administratif et techniques par écrit tout au long de la procédure soit directement et de préférence depuis le lien direct de la consultation sur le site Internet du profil d'acheteur à l'adresse suivante : https://marchespublics.adm76.com/

Les questions doivent être posées au plus tard le 9 décembre 2026.

Les réponses sont apportées par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 7 jours francs avant la date et heure limites de remise des plis.

Ces réponses sont publiées à l'information de tous les candidats.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES / CONTENU DU PLI ELECTRONIQUE

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

5.1 Pièces concernant la candidature

Le pouvoir adjudicateur préconise l'utilisation des formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces formulaires sont téléchargeables à l'adresse : http://www.economie.gouv.fr

En cas de groupement, il devra être fourni un dossier commun au groupement et un par chacun des membres du groupement.

Le dossier de candidature devra contenir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent
- La déclaration de candidature modèle DC2 ou équivalent pour chaque membre du groupement
- La pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- La liste des références significatives, notamment dans le domaine des acheteurs publics pour chacune des trois dernières années
- Si le formulaire DC1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles l. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Conformément à l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

5.2 Contenu de l'offre

- l'acte d'engagement à compléter, à dater et signer dès le dépôt de l'offre ;

- le CCAP à dater, à signer et à accepter sans modification ;

- le CCTP à dater, à signer et à accepter sans modification ;

- le DQE à dater, à signer et à accepter sans modification ;

- le BPU à dater, à signer et à accepter sans modification ;

- le RC à dater, à signer et à accepter sans modification ;

- le mémoire technique ;

- les échantillons ;

Echantillons représentatifs du type de fournitures :

Les candidats devront faire parvenir des exemplaires représentatifs du type de fournitures qu'ils auront à fournir s'ils sont retenus. La fourniture de ces échantillons sera à la charge du candidat dans les conditions suivantes :

- Un sac imprimé pour chaque type de sac comme détaillé dans le BPU. Les échantillons ne seront pas restitués. Le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Les échantillons sont à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX
2 place du Général de Gaulle
BP35
76560 DOUDEVILLE

Les échantillons devront parvenir à la Communauté de Communes avant le délai de remise de offres. Les échantillons devront être placés dans un pli portant la mention « échantillons », ainsi que le nom du candidat et d'identification de la procédure concernée.

5.3 Pour les pièces au stade de l'attribution du marché (si elles n'ont pas été jointes au dossier de candidature) :

Dans un délai de 5 jours francs à compter de la demande de l'acheteur, le candidat ou membre du groupement retenu devra fournir par mail (si elles n'ont pas été jointes au dossier de candidature) :

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L. 2141-2 du code de la commande publique.
  Les liste des impôts, taxes, contributions et cotisations sociales devant donner lieu à la délivrance d'un certificat.
- La production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, une extrait k bis.
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient pas être produites dans le délai imparti, la candidature sera déclarée irrecevable et le candidat éliminé.

L'acheteur retiendra le candidat ayant présenté l'offre classée immédiatement après au regard des critères de jugement.

ARTICLE 6 : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

6.1 Sélection des candidats

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces de dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidats conformes et recevables seront examinés, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans la cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.1 Classement des offres

Le jugement des offres donnera lieu à un classement.

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et des coefficients de pondération suivants :

1) Prix des prestations sur 10 points pondéré à 50 % :

Le critère « PRIX » suivant la règle arithmétique suivante :

Note = (PMx10 / P)

Où PM = Montant de l'offre du candidat le moins disant (moins cher) P= Montant de l'offre analysée

2) Respect des caractéristiques figurant au CCTP sur 10 points pondéré à 35 %

3) Délai sur 10 points pondéré à 15 %

La note finale se fera alors par la somme des trois notes multipliées respectivement par leur pondération.

Barème de notation :

Chacun des éléments avant sa pondération sera apprécié de manière suivante :

Très satisfaisant	: 9 ou 10
Satisfaisant	: 7 ou 8
Moyennement satisfaisant	: 5 ou 6
Peu satisfaisant	: 3 ou 4
Insatisfaisant	: 1 ou 2
Non fourni	: 0

À tout moment le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 Transmission électronique

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique et aux arrêtés du 22 mars 2019, la transmission des candidatures et des offres s'effectue exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse URL suivante :

https://marchespublics.adm76.com/

La transmission des documents par voie électronique est obligatoire et effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.adm76.com/

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

7.2 Transmission des échantillons

Seule la transmission des échantillons demandés est autorisée par voie postale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX
2 place du Général de Gaulle
BP35
76560 DOUDEVILLE

ARTICLE 8 : RECOURS

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen

53, avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen

Téléphone : 02 35 58 35 00

Télécopie : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Services du greffe du tribunal administratif de ROUEN

53, avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen

Téléphone : 02 35 58 35 00

Télécopie : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Le candidat « Lu et approuvé » (mention manuscrite)

A

Le

Cachet et signature